



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2021_11

Permission de stationnement
d'un camion grue, rue de la Salle des fêtes

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la demande présentée par M. Arnaud L'HERBIER, domicilié 2 rue de la salle des fêtes à Mignovillard, en date du 18 février 2021 qui souhaite occuper temporairement le domaine public au droit du 2 rue de la Salle des fêtes, pour le stationnement d'un camion grue entre 8h30 et 10h30 le samedi 20 février 2021 pendant le temps du déchargement du camion de matériaux ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déchargement du camion grue ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Le 20 février 2021, M. Arnaud L'HERBIER est autorisé à procéder au stationnement d'un camion grue sur la voie publique, au droit du 2 rue de la salle des fêtes pendant le déchargement de matériaux, entre 8h30 et 10h30.
- Article 2 :** La signalisation du camion sera mise en place par le pétitionnaire.
- Article 3 :** M. Arnaud L'HERBIER devra prendre soin du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.
- Article 4 :** M. le Maire de Mignovillard et M. Arnaud L'HERBIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard le 18 février 2021

Le Maire,

Florent SERRETTE

